

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle la Bichonnaire, domaine des Vallons à Limoux, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 15 juin 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	LOIS Lydie	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BELART Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	SCHENATO Henry (SB Orbieu Jourre)	représenté par	CABROL Eliette
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	CLERGUE Guy
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude

M. FABRE Alain a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENTS POUR LE DOSSIER REPERE DE CRUES ET LAISSES DE MER 2022

- **REPERES DE CRUES ET LAISSES DE MER 2022**

Ce dossier intervient dans le cadre du PAPI 2 – Axe 1 « Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque » ; il s’agit de faire fabriquer, niveler, et poser des repères de crue et laisses de mer.

Le Président rappelle qu’afin d’atteindre l’objectif de pose l’ensemble des repères de crues identifiés, l’Assemblée avait approuvé en date du 07/12/2017 que le SMMAR prenait la maîtrise d’ouvrage de l’opération.

Afin de consommer les crédits restant au PAPI 2 (2015/2022), il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs et d’approuver le plan de financement suivant :
Coût total de l’opération : 50 000 € HT

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	50 000 €	50 %	25 000 €
REGION	50 000 €	20 %	10 000 €
DEPARTEMENT 11	50 000 €	10 %	5 000 €
AUTOFINANCEMENT	50 000 €	20%	10 000 €
TOTAL			50 000 €

Le comité Syndical ouï l’exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité des voix

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « **les repères de crues et laisses de mer 2022** »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document s’y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Affiché le
Publié le

01 JUL. 2022



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

